

— Par **Véronique Roux**, psychologue, psychothérapeute, superviseur et
Maximilien Bachelart, docteur en psychologie, psychothérapeute, superviseur

Le western de la protection de l'enfance

La protection de l'enfance aujourd'hui malmenée serait-elle une mécanique qui tourne (en) rond ? Au point que chaque acteur pourrait se conformer à la caricature qui lui est renvoyée de lui-même ?

La protection de l'enfance tente de se coordonner à la manière d'un système parfois bien complexe d'horlogerie. Il s'agira ici non pas de balayer tout le travail qui est fait en amont des décisions de placement, mais de débiter cette réflexion au moment où, dans le bureau d'un juge, est prononcée la décision de confier un enfant.

Les préjugés et stéréotypes sont encore très présents mais malgré les nombreux efforts, il y a les « bons » qui sont ceux qui savent, les « brutes » qui vont faire appliquer les décisions de placements, et les « truands » punis par la loi. Mais alors qui est le bon ? La brute ? Le truand ?

Le bon : le juge

Le juge des enfants, au nom de la Loi est celui qui incarne la vision que la société porte sur ceux qui n'entendent pas respecter les règles. Il va pointer et nommer les dysfonctionnements parentaux et prendre les mesures de protection nécessaires pour garantir la sécurité physique, psychique et morale de(s) enfant(s) qui seront alors confiés à des « experts » pouvant lui apporter sécurité.

La dichotomie de la mauvaise et bonne famille est donc bien là, renforçant le clivage du « meilleur que l'autre ». A cet instant, un cadre paradoxal s'installe dans lequel familles et travailleurs sociaux auront par la suite des difficultés à évoluer. On pousse des familles à devenir compétentes tout en pointant leurs incompétences. Peut-on alors imaginer que tout cela puisse émerger sous injonction extérieure ? Nous comprenons que ce mécanisme juridique a sa raison d'être, mais ce levier comprenant contrainte, sanction et contrôle ne semble pas en accord avec

le processus clinique nécessaire au changement comprenant notamment une réflexion sur soi et la liberté d'expérimenter ses propres solutions.

Incontestablement la place du juge est de faire ce qu'il est nécessaire dans l'intérêt des enfants et des familles même si ce qui semble juste ou injuste relève d'une réflexion plus morale, la loi donne un cadre, des règles qui doivent s'appliquer. L'enfant est retiré du contexte familial. Symboliquement le juge est le « bon » d'un point de vue sociétal, au sens de la protection effective, faisant appliquer la loi.

Pour la famille et pour l'enfant, le juge devient souvent la brute, celui qui décide que l'enfant ne vivra plus avec ses parents, celui qui a le pouvoir de décider s'il pourra un jour ou non y retourner.

La brute : les services gardiens

L'enfant est confié aux services gardiens, services de l'aide sociale à l'enfance (ASE). Ils seront ceux qui placeront les enfants en familles d'accueil ou en foyer, désignés comme la « bonne famille » chargés de faire mieux, de protéger et sécuriser l'enfant.

Les services ASE sont en responsabilité d'exécuter la mise en œuvre du placement ainsi que ses modalités d'exercice. Ils reprendront avec les familles les dysfonctionnements, mettront en place les dispositifs nécessaires à la résolution des problèmes, feront retours aux magistrats et travailleront en lien avec les assistants familiaux et foyers.

Ces professionnels sont mandatés pour aller dans les écoles, aux domiciles ou tout autres lieux où l'enfant se trouve. Situations parfois complexes, où se jouent des mouvements émotionnels intenses de déchirement,

RETROUVEZ PLUS DE CHRONIQUES ET DE TÉMOIGNAGES :



www.lien-social.com



Lien Social



revue.liensocial



@LienSocial

de colère, d'injustice et d'incompréhension, mais aussi de soulagement, de libération et d'apaisement. Il n'est pas rare d'entendre que les services ASE sont des « kidnappeurs d'enfants » et « sans cœur » et qui viennent de façon brutale, arracher les enfants de leurs foyers. Ils sont une sorte de bras armé de la justice, « sans peurs et sans reproches ».

Cette vision un peu cavalière de notre part de comparer cette mission à un film de western n'est pourtant pas si éloignée de ce qu'il peut être vécu ou entendu au quotidien. La brutalité du moment est transposée aux individus qui interviennent et deviennent ainsi les « brutes ».

Le truand : les familles

Les parents des enfants confiés sont mis en face de ceux qui prennent leurs enfants, ceux qui feront mieux qu'eux et qui savent faire. Ils auront été pointés par la justice comme dysfonctionnant et parfois, à juste titre, comme des délinquants et/ou criminels. Souvent en opposition, dans la colère, il s'avère alors nécessaire de les accompagner, de faire du lien et donner du sens.

Au moment de la réalisation du placement, les parents se sentent pointés comme incapables de pouvoir apporter sécurité à leurs enfants. Ils sont alors « mauvais » et parfois se rendent « mauvais » puisque finalement on leur a dit. Certains placements se réalisent dans la douleur et par la force, nécessitant l'appui des forces de l'ordre. Les travailleurs sociaux peuvent être menacés, agressés, injuriés, accueillis par des familles en colère n'ayant plus rien à perdre ou peut être tout.

Ces familles se font alors passer pour les « truands » et le système les fait passer pour les « truands », ressentant le clivage entre ceux qui jugent, habilités ou non à cela, et les justiciables.

Vers une coopération

Une collaboration est nécessaire entre tous les partenaires et nous pensons qu'elle ne peut se faire qu'en amont, non pas lorsque tout a été tenté, mais bien lorsque que l'histoire n'est pas encore trop chargée de désespoirs et de sentiments d'impossibilités.

Il y aurait nécessité de saisir les enjeux mis en place entre les différents acteurs du système qui sont malheureusement bien trop souvent une mise en scène de ce qu'il se produit à l'intérieur d'une famille. Pour cela, il y a nécessité d'abandonner l'idée de venir en aide de manière concrète à des familles pour plutôt identifier ce qui ne peut permettre l'émergence de leurs compétences. L'impossibilité de se rencontrer, la stigmatisation entre acteurs, la sensation de devoir obéir à un ordre à la demande d'un tiers sont



des points de crispations ne permettant pas d'offrir un contexte favorable à l'évolution de ces familles en difficultés ou pointées comme telles. Cette injonction est tout autant mal vécue par les travailleurs sociaux qui peuvent aussi se sentir pris dans une mécanique dont on ne peut s'extraire et à l'intérieur de laquelle il est difficile de créer du nouveau. Il existe des résonances entre ces différents acteurs, sensation de devoir obtempérer de la part des opérateurs face aux services gardiens de l'ASE ou sentiment de ne pas être entendu par le juge au même titre que les familles peuvent ne pas être entendues par la protection de l'enfance...

Il y aurait donc un travail de collaboration et de coordination entre professionnels à effectuer. Rajouter du temps, de l'argent, de l'autorité, ou plus de contraintes ne permettra pas de résoudre la difficulté de la coopération entre les acteurs. Actuellement la collaboration que nous observons est entravée par des paradoxes, des contraintes et des coordinations trop localisées.

Sans cela nous pensons que très peu de changements peuvent s'opérer, venant renforcer la chronicisation de ces milliers de situations.

Il y a donc « le bon, la brute et le truand », mais la stéréotypie est tellement marquée soit par des duels où les comptes sont réglés, soit par de bonnes ententes, qu'il ne peut y avoir de réelle collaboration qu'en présence des trois acteurs permettant d'introduire du tiers propice à une décentration. Sans cela, l'enfant deviendra tour à tour le bon, la brute puis le truand, vous savez cet enfant si sage, puis si violent et si menteur... Dans les westerns il y a aussi le rôle de l'innocent, mais que devient l'innocence de l'enfant dans cette histoire ? ●

contact : Institut du Comment - institutducomment@gmail.com